







Prestation de Conseil en Ressources Humaines (PCRH)

26/09/2022

 Secteur concerné Tous secteurs	 Taille d'entreprise concernée Moins de 250 salariés
 Objectif Répondre aux besoins de gestion des ressources humaines des TPE-PME	 Accès au service Avec l'appui de votre conseiller AKTO
 Type de service Appui-Conseil / Diagnostic / Accompagnement RH	 Participation financière Pris en charge par AKTO et fonds publics

Réservée aux TPE et PME, la Prestation de Conseil en Ressources Humaines (PCRH) est un accompagnement en ressources humaines réalisé par un consultant, référencé par AKTO en raison de son expertise.

Cet accompagnement personnalisé permet de répondre à vos besoins en matière de gestion des ressources humaines, d'adapter vos pratiques, de bénéficier d'un appui et de conseils pour structurer votre fonction RH ou d'organiser une mutualisation de certaines compétences pointues avec d'autres entreprises.

Les objectifs >

- ✓ Contribuer au maintien et au développement de l'emploi et des compétences en favorisant le dialogue social dans l'entreprise
- ✓ Aider votre entreprise à adapter votre organisation et votre gestion des ressources humaines, en lien avec votre situation financière et votre stratégie de développement économique
- ✓ Co-construire des outils et un plan d'action partagé par les acteurs de l'entreprise sur des thématiques spécifiques définies en concertation
- ✓ Accompagner la mise en œuvre des actions en rendant votre entreprise autonome et en vous permettant l'appropriation des outils mis à votre disposition;

Le service en détail >

Etape 1 : [le FLASH](#), le diagnostic réalisé par votre conseiller AKTO

Ce rendez-vous avec votre conseiller permet d'identifier ensemble vos enjeux et vos priorités. Ce temps d'échange permet d'avoir une réflexion et une prise de hauteur sur la situation de votre entreprise. Votre conseiller s'appuie sur un questionnaire spécialement conçu pour identifier avec précision les besoins de votre entreprise. Cela a pour objectif :

- ✓ D'analyser la situation de votre entreprise en termes d'activité d'emploi, de gestion des compétences, de formation et de conformité avec la réglementation
- ✓ D'identifier vos besoins d'accompagnement et vous orienter vers l'offre de services la plus adaptée à vos priorités immédiates

A l'issue [du Flash](#), et si la situation de votre entreprise le nécessite, votre conseiller AKTO peut vous proposer une prestation de conseil en ressources humaines.

Etape 2 : Diagnostic et accompagnement, menés par un consultant référencé par AKTO

Votre entreprise choisit le prestataire de conseil en ressources humaines parmi les cabinets RH référencés par AKTO dans le cadre d'un marché public.

Le consultant apporte son expertise dans les domaines suivants :

- ✓ Accompagnement à la reprise de l'activité économique
- ✓ Accompagnement aux mutations RH liées aux transitions, notamment numériques et écologiques
- ✓ Appui au recrutement et au développement de l'attractivité
- ✓ Recrutement et intégration des salariés dans l'entreprise
- ✓ Organisation du travail
- ✓ Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
- ✓ Amélioration du dialogue social
- ✓ Professionnalisation de la fonction RH dans l'entreprise
- ✓ Accompagnement des transitions collectives
- ✓ Création d'un groupement économique ou accompagnement d'un groupement économique existant
- ✓ Allongement de la durée des contrats de travail des salariés
- ✓ Tous projets relevant du champ emploi, formation, RH

Les + AKTO



AKTO a recensé une liste de cabinets RH experts, afin de vous proposer la meilleure prestation de conseil répondant à vos besoins. Votre conseiller AKTO vous accompagne tout au long de cette prestation de conseil.

Comment bénéficier du service ?



[Contactez votre conseiller AKTO](#) pour réaliser [un FLASH](#).

A l'issue de cela, votre conseiller peut vous proposer un diagnostic approfondi suivi d'une Prestation de Conseil en Ressources Humaines réalisée par un consultant expert si la situation de votre entreprise le nécessite.

Pour aller plus loin



✓ <https://www.akto.fr/pourquoi-realiser-un-entretien-approfondi-avec-votre-conseiller-akto/>

La prestation de conseil en ressources Humaines (PCRH) est cofinancée par :



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICES

**Découvrez notre
offre de services**

SERVICES+ ✓